CALENDRIER ET PROCEDURE

1

Etape 1 :
Du 15 janvier au 15 mars 2027
Dépôt des Dossiers

- Le dossier de candidature doit être déposé sur ECANDIDAT en cliquant sur le lien de la formation choisie:

  https://ecandidat-licence-master.u-bordeaux.fr/#!accueilView

- Tout dossier déposé hors délai ne sera pas recevable.

2

Etape 2 :
En Avril
La recevabilité des dossiers

- La recevabilité des demandes est examinée et l'absence de candidatures multiples au niveau national est vérifiée.

- Les candidats dont les dossiers ne sont pas recevables sont prévenus.

3

Etape 3 :
Fin avril
Phase d'admissibilité

- **Le 22 avril 2027***, **le jury** d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme **examine les dossiers recevables**
  ****dates fixées pour l'université de Bordeaux, sous réserve de modifications***

- Les candidats dont les dossiers ont été retenus sont convoqués individuellement via la plateforme ECANDIDAT.

- Les candidats non admissibles en sont informés par courrier via la plateforme ECANDIDAT.

4

Etape 4 :
Fin mai
Phase d'admission

- **Les 31 mai, 1ier et 2 juin 2027***, les candidats admissibles passent **un entretien individuel de 10 minutes** avec le jury (5 minutes de présentation et 5 minutes de questions).
  ****dates fixées pour l'université de Bordeaux, sous réserve de modifications***
- Le jury établit la liste des admis pour chacune des années, et par formation.
- Le nombre d'admis ne peut dépasser celui fixé par l'université de Bordeaux dans le cadre de la détermination de ses capacités d'accueil en 2ème ou 3ème année des études de santé.
- Les candidats admis en sont informés via la plateforme ECANDIDAT.
- Les candidats non admis en sont informés par la structure de formation via la plateforme

Aucun résultat ne sera transmis par téléphone ou par courriel.